

LES PISTES EXPLOSIVES SUGGÉRÉES AU GOUVERNEMENT POUR RÉSORBER LE DÉFICIT DES RETRAITES EN 2025

Paul Louis 19/11/2019

Dans son dernier rapport, le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que le déficit du régime sera compris entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025. Il préconise des mesures drastiques pour revenir à l'équilibre avant l'entrée en vigueur de la réforme instaurant un système universel par points.

© GERARD JULIEN / AF Le COR a détaillé ses mesures pour parvenir à l'équilibre du régime en 2025

C'est l'une des règles d'or martelée depuis des mois par le gouvernement: le régime universel prévu dans le cadre de la réforme des retraites devra démarrer à l'équilibre en 2025. La tâche s'annonce pourtant ardue. Selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) consulté par *Les Echos* avant sa présentation au Premier ministre vendredi, le déficit du régime des retraites sera compris entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros dans cinq ans.

Pour y remédier, le COR avance plusieurs pistes qui se résument pour les cotisants concernés en trois points: *travailler plus, payer plus ou gagner moins*. Dans la première catégorie, il émet l'hypothèse, selon plusieurs scénarios (croissance, taux de chômage...), d'un recul de l'âge légal de départ "de 2,5 mois à 5,4 mois" par an "par génération à partir de la génération 1959 et jusqu'à la génération 1963" qui doit être la première concernée par la réforme.

Cela reviendrait à décaler l'âge légal de départ de 62 à 63 ans en 2025, "voire 64,3 ans" dans le pire des scénarios pour la génération née en 1963. Le scénario médian reviendrait à repousser l'âge légal de 3 mois et demi à compter de 2020 pour arriver à 63,4 ans en 2025.

Allongement de la durée de cotisations

L'autre option soumise par le COR est l'allongement de la durée de cotisations. Il s'agirait ainsi d'accélérer le rythme de la réforme Touraine qui prévoyait une augmentation de la durée de cotisation d'un trimestre tous les trois ans jusqu'en 2035, soit un mois par an. Pour résorber le déficit du régime, le COR préconise pour sa part cinq à dix mois d'augmentation par an par génération jusqu'en 2025.

"Cette hausse s'appliquerait suivant une montée en charge, sur cinq générations (1959 à 1963), et remplacerait la hausse graduelle déjà programmée à législation actuelle, écrit le COR qui prend comme durée de référence 167 trimestres pour la génération 1958. La génération 1963 pourrait par exemple devoir cotiser au moins 44,1 ans au lieu de 42 aujourd'hui.

Baisse des pensions ou hausse des cotisations

Le Conseil d'orientation des retraites conseille également l'introduction anticipée d'un système d'âge minimum du taux plein qui servirait de borne pour fixer une décote et

une surcote. Une sorte d'âge pivot, tel qu'il est proposé dans le rapport de Jean-Paul Delevoye sur la réforme des retraites.

La troisième mesure présentée dans le rapport du COR pour parvenir à l'équilibre du régime en 2025 consisterait à moins rémunérer les retraités. Les pensions liquidées entre 2021 et 2025 seraient ainsi réduites de 1,1 point chaque année. Voire 2,4 points dans le scénario le plus pessimiste, indique le COR.

À l'inverse, faire payer davantage les cotisants serait une autre solution. Dans ce cas, il s'agirait d'augmenter les cotisations de 0,7 point à 1,5 point.

Une seule piste envisageable

Le gouvernement va-t-il suivre les préconisations du COR? Rien n'est moins sûr. D'abord, Emmanuel Macron a toujours promis de ne pas toucher à l'âge légal de départ. Celui-ci devrait donc être maintenu à 62 ans. Ensuite, on voit mal le gouvernement, à peine sorti de la crise des gilets jaunes, annoncer une baisse des pensions ou une hausse des cotisations retraite.

Reste l'option de l'âge pivot à 64, telle qu'elle est préconisée par le Haut commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye. Mais Emmanuel Macron s'est déjà montré sceptique quant à cette idée. Lors d'une interview en août dernier chez nos confrères de France 2, le chef de l'État disait "préférer un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge".

Au final, c'est donc l'allongement de la durée de cotisation qui apparaît comme la seule piste possible pour l'exécutif. Elle permettrait d'inciter les Français à travailler plus, sans toucher pour autant à l'âge légal de départ.

Mise en garde des syndicats

Une telle mesure ne serait toutefois pas sans conséquence. Les syndicats ont déjà mis en garde contre une éventuelle accélération du rythme de la réforme Touraine. Pour eux, il n'est pas question de toucher à la retraite autrement que dans le cadre de la réforme. "Il n'y a pas besoin d'élément de réforme financier", soulignait en septembre Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. "Il faut s'en tenir à cela (à la réforme Touraine, NDLR), il n'y a pas besoin d'aller au-delà", avait-il estimé, se disant également "inquiet" du message que "le gouvernement commence à distiller" en "disant qu'il faudra l'équilibre en 2025".

"Avec cette mesure ce sera tous perdants!", écrivait de son côté la CGT dans un communiqué publié en juillet. Accélérer la réforme Touraine pénaliserait "encore plus les femmes et les petites retraites", affirmait pour sa part Pascale Coton de la CFTC auprès de *Capital*.